



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, No 29

19 juillet 1972

NOUVEAU RÉGIME DE DISTINCTIONS CANADIENNES

Le premier ministre a annoncé récemment certaines modifications et additions apportées au régime des distinctions et décorations en vigueur au Canada. Voici, à ce sujet, sa déclaration à la Chambre des communes:

...J'ai le plaisir d'annoncer que Sa Majesté la Reine a, sur l'avis du Gouvernement approuvé la délivrance de lettres patentes modifiant l'Ordre du Canada, instituant un Ordre canadien du Mérite militaire et créant trois décorations canadiennes pour bravoure.

Depuis cinq ans que l'Ordre du Canada a été institué pour reconnaître les mérites et services



SOMMAIRE

Nouveau régime de distinctions canadiennes	1
Trente-cinq Canadiens sont décorés	2
Les grèves en avril	3
Ratification des Conventions de La Haye et de Montréal	3
Le Canada à la Conférence sur l'éducation des adultes	3
Centres d'éducation culturelle	4
Oscar Peterson revient au CNA	4
Les submersibles à la conquête des océans	5
Une autre découverte de gaz naturel	6
Importante vente de blé à la Chine	6
Cartes pour la navigation sur le Mackenzie	6
Casque téléphonique léger	7
Enquête des étudiants chez les jeunes ...	8
Mouvements des prix à la consommation ..	8
Visite de représentants soviétiques	9
Qualité de l'environnement au Canada	9

insignes, il a dépassé ce que nous en attendions. On l'a accepté et on le respecte partout au pays.

Les nouvelles lettres patentes portent à trois les distinctions de l'Ordre, qui seront les suivantes: *Compagnon de l'Ordre*, *Officier de l'Ordre* – titre que porteront désormais les personnes à qui a été décernée la Médaille pour services éminents – et *Membre de l'Ordre*. Les présents Compagnons de l'Ordre et titulaires de la Médaille pour services éminents avaient, bien sûr, acquis un certain renom sur la scène nationale. La création de la nouvelle distinction, *Membre de l'Ordre*, a pour objet de récompenser

TRENTE-CINQ CANADIENS SONT DÉCORÉS

Le 24 juin dernier, le bureau du gouverneur général publiait une liste où figuraient les noms de dix Canadiens de marque qui sont nommés Compagnons de l'Ordre du Canada et de 25 autres Canadiens auxquels la Médaille de service est décernée. Trois des personnes élevées au rang de Compagnons de l'Ordre du Canada étaient déjà titulaires de la médaille. La cérémonie de la remise des médailles aura lieu à une date ultérieure.

COMPAGNONS DE L'ORDRE DU CANADA

M. Mario Bernardi, chef de l'Orchestre du Centre national des Arts;

Mme Marie-Claire Blais, auteur, gagnante d'une bourse de travail de la Fondation Guggenheim et d'un Prix du gouverneur général;

Le R.P. Clément Cormier, ancien président de l'Association canadienne de l'éducation en langue française (déjà titulaire de la Médaille de service);

M. Balfour Currie, physicien et vice-président (recherche) de l'Université de la Saskatchewan;

M. Northrop Frye, professeur de l'Université de Toronto, auteur de nombreuses publications sur la critique littéraire, la littérature et l'humanisme;

Le docteur Gustave Gingras, directeur de l'Institut de réadaptation de Montréal (déjà titulaire de la Médaille de service);

M. John C. Parkin, architecte dont les travaux ont mérité de nombreux prix;

M. Adrien Pouliot, scientifique reconnu pour son apport culturel et scientifique à la vie canadienne;

M. John Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario;

M. Chester Ronning, ancien diplomate et sinologue réputé, qui fut notre représentant spécial auprès de Hanoi (déjà titulaire de la Médaille de service).

MÉDAILLE DE SERVICE

Mme Madeleine Bergeron, pour son travail dans le domaine de la rééducation des enfants handicapés;

Mme Lillian E. Butters, pour son travail bénévole auprès des retardés mentaux dont elle n'accepte que ceux que les autres institutions ont refusés;

Le docteur Thomas W.M. Cameron, pour son travail de recherche en parasitologie;

M. François Cleyn, industriel des textiles qui a représenté l'industrie canadienne à l'étranger;

Le lieutenant Robert Côté de la police de

Montréal, spécialiste du désamorçage des bombes;

M. Peter M. Dwyer, conseiller artistique du Centre national des Arts, pour son apport à la vie culturelle canadienne au cours de ses 13 années de service au Conseil des Arts;

M. Frank Ellis, qui effectua le premier saut en parachute au Canada, pour ses écrits sur l'histoire de l'aviation;

M. George Frecker, chancelier de l'Université Memorial de Terre-Neuve, pour son apport à l'éducation;

M. Arthur Gelber, pour ses entreprises culturelles et de service;

M. Roland Giroux, président de l'Hydro-Québec et directeur de la Société de développement de la Baie James;

M. Foster Hewitt, commentateur sportif depuis 1931 qui a participé à la première émission radiodiffusée en direct au Canada en 1922;

Le docteur Herbert Jasper, pour ses recherches en neurophysiologie;

Mme Gertrude Laing, vice-présidente de *Canada-World Youth*, pour son apport aux oeuvres sociales communautaires;

M. Robert Lapalme, caricaturiste, pour son apport à l'art;

Mme Isabel MacArthur, pour son travail social bénévole;

M. Maxwell Mackenzie, ancien membre du Conseil économique du Canada et, en 1966, président de la Commission royale d'enquête sur la sécurité;

Le R. Edmund McCorkell, pour son apport à l'éducation et à la théologie;

Mme Katharine McLennan, conservatrice honoraire de la forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse, pour son travail à la restauration de celle-ci;

M. Oscar Peterson, pianiste de jazz de renommée internationale;

M. Jack Shadbolt, peintre et professeur; Le docteur Chester Stewart, vice-président de l'Université de Dalhousie, pour son travail dans le domaine de la médecine aéronautique;

Mme Teresa Stratas, cantatrice de renommée internationale;

La révérende soeur Catherine Wallace, présidente du Mount St. Vincent College au Nouveau-Brunswick, pour son travail dans le domaine de l'éducation;

M. Daniel (Abe) Yanofsky, avocat et conseiller municipal, champion canadien d'échecs à huit reprises et grand maître international;

M. Ayala Zacks, protecteur des arts et membre du conseil d'administration de la Galerie d'art de l'Ontario.

LES GRÈVES EN AVRIL

Le ministère du Travail du Canada a fait savoir que le nombre de jours-homme perdus par suite d'arrêts du travail en avril 1972 s'est établi à 1,812,570. Cette statistique élevée s'explique en grande partie par un arrêt de travail général de onze jours de la part de quelque 210,000 fonctionnaires du Gouvernement du Québec parmi lesquels se trouvaient des employés d'hôpitaux, des enseignants, des fonctionnaires, des employés de l'Hydro-Québec et de la Régie des alcools.

La grève, qui a duré du 11 au 22 avril, a causé la perte de 1,637,000 jours-homme, soit environ 90 p. 100 de la perte totale par tout le pays, au cours du mois.

La statistique d'avril donne 130 jours-homme perdus par 10,000 jours-homme de travail effectués par les travailleurs rémunérés dans les secteurs autres que celui de l'agriculture. En mars 1972, la perte avait été de 351,870 jours-homme, soit de 23 par 10,000 jours-homme effectués.

Le nombre total de travailleurs touchés par les 94 arrêts de travail, en avril 1972, s'est établi à 232,706, alors que le mois précédent 84 arrêts de travail avaient mis en cause 230,702 travailleurs.

En avril 1971, on avait compté 99 arrêts de travail touchant 24,641 travailleurs.

Au cours d'avril 1972, environ 96 p. 100 des jours-homme perdus et 97 p. 100 des travailleurs immobilisés étaient attribuables à neuf arrêts de travail, chacun ayant mis en cause 500 travailleurs ou plus.

Voici la répartition de tous les arrêts de travail, par secteur industriel, pour le mois d'avril: exploitation forestière, un; mines, un; industrie manufacturière, 46; construction, 13; transports et services d'utilité publique, 10; commerce, huit; finances, un; services, six; administration publique, huit.

La répartition selon le gouvernement concerné s'établit ainsi: Terre-Neuve, cinq; Nouvelle-Écosse, trois; Nouveau-Brunswick, trois; Québec, 23; Ontario, 35; Manitoba, un; Saskatchewan, trois; Alberta, deux; Colombie-Britannique, 16. Il s'est produit trois arrêts de travail dans les industries relevant de l'autorité fédérale.

RATIFICATION DES CONVENTIONS DE LA HAYE ET DE MONTRÉAL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que le Canada a ratifié la Convention de La Haye pour la répression de la capture illicite d'aéronefs et la Convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile. Les instruments de ratification des deux conventions, qui ont été adoptés lors de conférences

convoquées sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ont été déposés dans les capitales des trois Gouvernements dépositaires, soit à Londres, Moscou et Washington.

La Convention de La Haye prévoit des mesures juridiques efficaces afin de prévenir les actes de capture illicite d'aéronefs, c'est-à-dire, le détournement d'avions. En vertu de la Convention, un État contractant est tenu soit d'extrader les auteurs de ces détournements qui se trouvent sur son territoire pour les livrer à un État qui désire les poursuivre en justice, soit de traduire lui-même en justice les auteurs de l'infraction. Les récentes révisions du Code pénal canadien que le Parlement a adoptées font du détournement d'avion un crime au Canada. Trente-trois pays ont déjà ratifié la Convention de La Haye, qui est entrée en vigueur le 14 octobre 1971, ou y ont déjà adhéré.

La Convention de Montréal, qui n'est pas encore en vigueur en tant qu'accord international, prévoit l'exercice de recours en justice afin de prévenir les actes de sabotage, d'attaques armées et d'autres formes de violence, autres que le détournement d'avions, dirigés contre l'aviation civile et les installations et les services de navigation aérienne. Comme la Convention de La Haye, la Convention de Montréal oblige les États contractants, soit à extraditer soit à traduire en justice, les personnes accusées d'avoir commis les infractions décrites dans la Convention. Le Canada est l'un des premiers États à devenir partie à la Convention de Montréal.

Le Canada a joué un rôle actif dans la négociation de ces deux conventions dont le but est de faire en sorte que, en ce qui concerne les États qui y souscrivent, aucune personne qui détourne un aéronef ou commet d'autres actes qui gênent illicitement le fonctionnement de l'aviation civile ne demeure impunie en raison des lacunes de l'appareil juridique.

LE CANADA À LA CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait connaître récemment la composition de la délégation canadienne qui participera à la Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui aura lieu à Tokyo sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du 25 juillet au 7 août 1972. M. Peter Nicholson, ministre des Finances et de l'Éducation, premier ministre suppléant de la Nouvelle-Écosse et président du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, a accepté de diriger la délégation qui comprendra également: M.M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre associé, ministère de l'Éducation du Québec; Paul Bélanger, directeur général adjoint, Institut canadien d'éducation des adultes; Bert Curtis,

doyen, Collège des arts appliqués, Collège Algonquin des arts appliqués et de technologie; Johann Phillipson, sous-ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique; et Maxwell Yalden, sous-secrétaire d'État adjoint au secrétariat d'État.

Les conseillers de la délégation seront: M.M. Réal Michaud, directeur général, Service des moyens techniques de l'Enseignement, ministère de l'Éducation du Québec; Jacques-Victor Morin, secrétaire général associé, Commission canadienne pour l'UNESCO; Garnet T. Page, ministère de l'Expansion économique régionale; Maurice Richer, secrétaire général, Conseil des ministres de l'Éducation, Canada; et Gordon Selman, directeur de l'Extension, Université de la Colombie-Britannique.

Un Conseiller du ministère des Affaires extérieures et un du ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration assisteront également à la Conférence.

CENTRES D'ÉDUCATION CULTURELLE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, et le secrétaire d'État, Gérard Pelletier, ont annoncé que des fonds seront mis à la disposition des autochtones pour la création et le fonctionnement de centres d'éducation culturelle. La première phase de ce nouveau programme débutera en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Les principaux objectifs de ces centres sont de permettre aux autochtones de prendre eux-mêmes les décisions en matière d'administration, de programmes et de méthodes d'éducation, et de toute autre activité reliée au fonctionnement des centres.

Ce programme est le résultat de requêtes présentées par des groupes indiens au Gouvernement fédéral dans le but d'assurer la survivance de leur culture.

Dans une déclaration conjointe, les ministres ont affirmé que "les centres représenteront une occasion unique pour les autochtones d'en arriver à une meilleure compréhension et appréciation de leur rôle tant actuel qu'historique dans la société canadienne.

"La conscience culturelle et l'autonomie des autochtones seront stimulées et développées par la création d'occasions d'apprentissage qui ont beaucoup d'importance pour eux".

Les fonds disponibles pour la première phase — un peu plus de \$1.3 million, dont \$1 million provenant du ministère des Affaires indiennes et \$300,000 du Secrétariat d'État — seront partagés entre le *Old Sun Education Centre* en Alberta (\$200,000), le *Saskatchewan Indian Cultural College* (\$500,000), le *Alberta Indian Education Centre* (\$500,000), le *Indian Heritage Centre* au Nouveau-Brunswick (\$90,000), et le *Nishnawbe Centre* en Ontario (\$45,000). Le finan-

cement d'un centre d'éducation culturelle au Québec est également à l'étude.

Les centres seront administrés par des autochtones qui devront aussi élaborer les programmes et prendre les décisions sur toute autre activité visant à renforcer l'identité culturelle amérindienne.

Un des nombreux objectifs sera la mise en oeuvre d'études expérimentales, dans un cadre conçu par les Amérindiens eux-mêmes, où ceux-ci pourront parfaire leur connaissance de leur propre culture.

On espère que les centres encourageront la survivance des langues et de l'histoire amérindiennes, et qu'ils inciteront d'autres institutions à adopter une nouvelle approche dans l'élaboration des programmes éducatifs destinés aux autochtones du Canada.

OSCAR PETERSON REVIENT AU CNA

Le célèbre pianiste de jazz, Oscar Peterson, a donné un récital unique à l'Opéra du Centre national des Arts le 2 juillet.

Issu d'une famille de cinq enfants dont le père était porteur au Canadien-Pacifique, Oscar est né à Montréal en 1925. L'une de ses soeurs, excellente pianiste classique, lui apporta une aide précieuse à ses débuts; un



Oscar Peterson

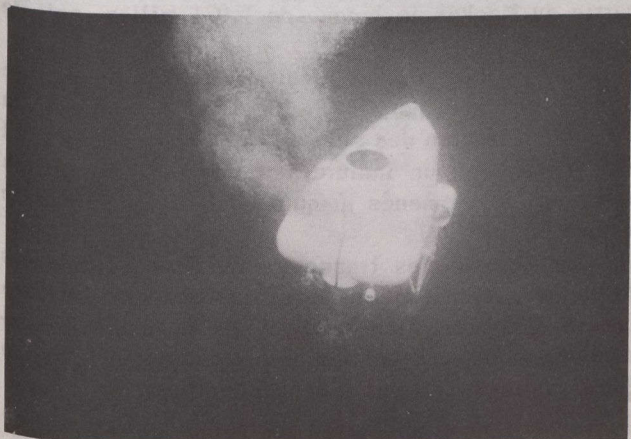
de ses frères devint trompettiste. Oscar n'a que 5 ans lorsqu'il se met à la trompette; des raisons de santé l'obligent à délaissier la trompette pour le piano. A l'âge de 14 ans il s'inscrit à un concours d'amateurs, gagne les demi-finales à Montréal, remporte les finales à Toronto et un prix de \$250.00. Peterson a obtenu son premier "award" comme pianiste de jazz en 1950. Il a, depuis, amassé une quantité de trophées, coupes et plaquettes. Ses enregistrements et tournées à travers le monde ne se comptent plus. Au fil des ans ses trios ont, par leur sensibilité unique et l'extraordinaire esprit de collaboration des musiciens, suscité l'éloge de la critique, l'enthousiasme des fervents du jazz et le respect des professionnels de la musique. Ses tournées l'ont dirigé dans de nombreux pays étrangers. Cette année il a séjourné pendant trois semaines en Australie, puis trois semaines au Japon. Il donnera des concerts à travers l'Europe l'été et l'automne prochains. Bien que ses contrats le retiennent fréquemment aux États-Unis, il réside toujours à Toronto et son talent demeure l'une des plus importantes contributions du Canada au monde du jazz.

LES SUBMERSIBLES À LA CONQUÊTE DES OCÉANS

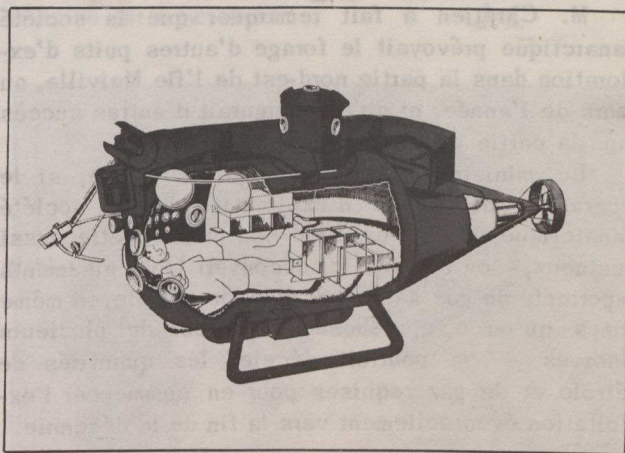
On appelait "sous-marin de poche" durant la Seconde Guerre mondiale, les submersibles de faible tonnage qui se faufilaient dans les ports pour couler la flotte ennemie. La paix venue, le sous-marin de poche s'est transformé d'engin destructeur en instrument de plus en plus perfectionné de recherche scientifique, d'exploration et de prospection. Pour bien marquer la différence qui existe entre un vaisseau de guerre et un appareil à fins strictement scientifiques et commerciales, on ne les appelle plus que des "submersibles". Les *Pisces* et les *Sea Otter* construits à Vancouver appartiennent à cette nouvelle génération de mini-capsules sous-marines qui rendent les mêmes services que les hommes-grenouilles mais à des profondeurs beaucoup plus grandes et avec des moyens d'action décuplés. Les modèles les plus récents ont un sas d'accès pour les plongeurs et leur servent de plate-forme de travail. Ces petits submersibles sortent des chantiers d'entreprises canadiennes comme *International Hydrodynamics of Vancouver* (HYCO) et *Arctic Marine Ltd* qui ont fait depuis huit ans et continuent de faire un travail de pionnier en ce domaine. Les *Pisces* et les *Sea Otter* mis au point par leurs ingénieurs

ressemblent assez à de gros poissons mécaniques, cinq fois plus petits que la plus modeste baleine mais capables de manoeuvrer et d'effectuer des tâches complexes jusqu'à 6,200 pieds de profondeur. Le plus petit modèle mesure un peu plus de 13 pieds de longueur et pèse trois tonnes et demie. Il est propulsé par un moteur électrique qui lui laisse en plongée de cinq à douze heures d'autonomie. En plus du lest, ce submersible minimal peut transporter jusqu'à trois hommes d'équipage et une charge utile de 200 livres.

Depuis 1968, des *Pisces* transportés par brise-glace servent à l'exploration et à l'étude des fonds marins sous les glaces de l'Arctique. On a utilisé la mini-capsule sous-marine pour des tâches aussi diverses que la pose et la surveillance des câbles sous-marins, l'étude des problèmes causés par la pollution des océans, le renflouage de navires, la prospection minière et pétrolière. Les petits submersibles s'acquittent de ces tâches à l'aide de dispositifs amovibles attachés à leur coque: bras-robot, foreuse et autres. Leur aménagement intérieur évoque bien plus la capsule spatiale que le sous-marin classique.



Le *Pisces III*, de l'*HYCO*, à Vancouver.



Dessin d'un *Sea Otter*.



Le *Picard* est un petit submersible laboratoire affecté à la recherche océanographique et à l'exploration du plateau continental.



Le *SDL-I* utilisé par les Forces armées.

UNE AUTRE DÉCOUVERTE DE GAZ NATUREL

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a confirmé que la société des pétroles Panarctique venait de faire une seconde découverte importante de gaz naturel dans le secteur de Pointe Drake, sur l'île Melville, une des îles de l'Arctique canadien.

Les forages d'essai au puits "Pointe Drake F-16" ont permis de déceler 4.38 millions de pieds cubes de gaz sec, à une profondeur allant de 3,574 à 3,781 pieds, où se rencontraient les mêmes couches de sable de surface riches en gaz que dans le premier puits de Pointe Drake, situé à six milles plus au sud. Ce dernier avait explosé lors du forage en 1968, et l'on avait dû creuser deux puits supplémentaires à côté pour le ramener sous contrôle.

Le ministre a affirmé que l'on pouvait espérer, selon toute vraisemblance, que les deux puits de Pointe Drake, à cause de la distance qui les sépare, puissent fournir des indications sérieuses sur l'existence de gisements gazifères s'étendant sur plusieurs milles. On peut s'attendre, selon lui, à ce qu'un forage plus en profondeur, voire à 1,000 pieds plus bas, là où l'on a découvert les gisements au puits initial, puissent s'avérer fructueux.

M. Chrétien a fait remarquer que la société Panarctique prévoyait le forage d'autres puits d'exploration dans la partie nord-est de l'île Melville, au cours de l'année, et qu'elle augurait d'autres succès dans la partie ouest de l'archipel arctique.

Le ministre a souligné finalement que, si le programme de forage d'exploration de la société Panarctique amorcé en 1968 continuait d'être aussi fructueux, — on a jusqu'ici découvert trois gisements importants de gaz naturel et deux de pétrole, en même temps qu'on a appréhendé l'ampleur de plusieurs réserves —, on pourrait déceler les quantités de pétrole et de gaz requises pour en commencer l'exploitation éventuellement vers la fin de la décennie.

IMPORTANTE VENTE DE BLÉ À LA CHINE

La Commission canadienne du blé vient de vendre un million et demi de tonnes de blé à la République populaire de Chine. C'est ce qu'annonçait récemment à la Chambre des communes le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang.

Compte tenu des écarts de 5 p. 100, plus ou moins, prévus dans le contrat, la vente comporte un maximum de 58.5 millions de boisseaux, d'une valeur d'environ 100 millions de dollars. La moitié des expéditions se feront entre juillet et décembre cette année et les autres 750,000 tonnes seront expédiées entre janvier et mars 1973.

"Grâce à cette vente, nos expéditions de blé à la République populaire de Chine auront atteint, au

cours de l'année 1972, 3,750,000 tonnes (144.7 millions de boisseaux), soit la plus forte quantité de blé jamais expédiée à la Chine au cours de la même année", a déclaré M. Lang.

Les catégories de blé à expédier sont le blé rouge de printemps no 1 de l'Ouest canadien, 13½ p. 100, et le blé rouge de printemps no 1 de l'Ouest canadien, 12½ p. 100. Toutes les expéditions se feront à partir de ports de la côte du Pacifique.

Les conditions financières sont les mêmes que celles des précédents contrats avec la République Populaire de Chine, soit le paiement de 25 p. 100 au comptant au moment du chargement du navire et le solde payable avec intérêts dans les 18 mois suivants.

M. Lang a ajouté que c'est la garantie fournie par le Gouvernement fédéral à la Commission canadienne du blé qui a permis d'accorder de telles conditions de crédit.

CARTES POUR LA NAVIGATION SUR LE MACKENZIE

Le Service de gestion des eaux d'Environnement Canada offre maintenant 26 cartes, représentant une partie du Mackenzie longue de 1,071 milles, soit de Fort Simpson à Tuktoyaktuk.

Les cartes sont le résultat de trois années de travail effectué par le Service hydrographique du Canada (Direction des sciences de la mer). Elles ont été révisées pour inclure les données recueillies grâce aux levés menés jusqu'à la fin de la saison de navigation de 1971.

La Société des transports du Nord et la Kaps Transport sont les principaux utilisateurs du Mackenzie. La circulation sur le fleuve a augmenté considérablement au cours des dernières années, à cause des travaux d'exploration dans l'Arctique.

HAUSSE DES EXPÉDITIONS D'APPROVISIONNEMENTS

Un fort pourcentage d'approvisionnement destinés aux régions septentrionales est expédié par voie d'eau. Ainsi, on prévoit que les péniches dont se servent les deux sociétés transporteront sur le fleuve, cette année, environ un demi-million de tonnes d'approvisionnement, soit 100,000 tonnes de plus qu'en 1971. Une augmentation semblable est également prévue pour l'année prochaine.

Les cartes, portant les numéros 6410 à 6434 inclusivement ainsi que le numéro 6388, couvrent la région du chenal de l'Ouest et du chenal Reindeer, dans le delta du Mackenzie; les levés hydrographiques se poursuivront cette année afin de mettre ces cartes à jour.

Les rapides Sans-Sault, les rapides de l'île Green, les Remparts, les rapides Providence et le lac Beaver sont cinq régions situées sur le Mackenzie

qui comportent des dangers pour la navigation. Les très forts courants entraînés en certains endroits dans des canaux sinueux, en d'autres, dans une pente rapide surmontée de chaque côté par des rochers, et ailleurs, transformés en tourbillons violents, rendent ces régions particulièrement difficiles à traverser. C'est pourquoi seuls les bateaux à faible tirant d'eau peuvent s'aventurer sur le fleuve.

CASQUE TÉLÉPHONIQUE LÉGER

L'adoption par Bell Canada du nouveau casque téléphonique léger *Venture 1* devrait réjouir même ceux qui ont horreur des casques téléphoniques!

Ce nouveau casque pèse moins d'une once et se loue à raison de \$3.50 par mois. Il est agréable à regarder et à porter. Son rendement sera supérieur à celui des casques d'une demi-livre du type 52 et 53 qu'il est destiné à remplacer.



Le casque téléphonique Venture 1 pèse moins d'une once, ne nécessite pas de serre-tête et élimine en majeure partie le bruit de fond.

Parlant au nom de la compagnie, M. Harry Dean, surveillant de la mise en marché pour la Région ouest, a déclaré que cet instrument nouveau et léger "séduira non seulement les utilisateurs actuels des

casques classiques mais aussi un nouveau marché...les clients qui doivent garder les mains libres en se servant du téléphone mais qui ont résisté jusqu'ici à l'adoption des casques en raison de la gêne causée par le serre-tête. Le *Venture 1* est vraiment conçu pour quiconque se sert beaucoup du téléphone."

L'appareil se porte sur l'une ou l'autre oreille et il est offert en six grandeurs. Le serre-tête n'est pas nécessaire et un cordon ajustable supporte sans serrer le fil du casque à partir de la nuque. Un minuscule stabilisateur peut se fixer sous le cartilage de l'oreille si on le désire. L'ensemble comprend également des pinces spéciales pour les lunettes.

Un joint sphérique placé au bout du bras de l'émetteur, bras en acier inoxydable recouvert de matière plastique, facilite la mise en place de l'émetteur au coin de la bouche.

Conçu pour que les ondes sonores venant de sources relativement distantes heurtent les deux côtés du diaphragme avec une force presque égale, le transmetteur à électret minimise la transmission du bruit de fond. Cependant, le bruit de la voix de l'utilisateur heurte le côté rapproché du diaphragme avec plus de force que le côté éloigné; la transmission est donc claire.



Le casque téléphonique classique pèse environ une demi-livre et nécessite un serre-tête. Le bruit de fond peut causer des ennuis.

ENQUÊTE DES ÉTUDIANTS CHEZ LES JEUNES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, vient d'annoncer qu'environ 250 étudiants en sciences sociales, en statistique et en linguistique, diplômés et non diplômés, seront engagés cette année encore par son ministère en vue d'effectuer des enquêtes sur la culture. Cela est rendu possible grâce au Programme d'emplois d'été pour les étudiants. Ces étudiants travailleront à la Division ministérielle de la recherche sur le bien-être social.

Les étudiants, engagés pour l'été rassembleront des renseignements sur les attitudes, les aspirations, les frustrations, la langue et la musique chez les jeunes. Les résultats de ces enquêtes serviront à définir les principes directeurs des programmes dont M. Munro est responsable.

Ces étudiants, qui enquêteront sur le terrain, s'efforceront d'obtenir des renseignements de la part d'interlocuteurs informés et consentants. Ce qui veut dire que l'enquêteur se présentera et expliquera son but permettant à l'interlocuteur de décider s'il donnera, ou non, les renseignements. Les noms et adresses, ou toute autre marque d'identité, ne seront pas inscrits afin d'assurer l'anonymat de l'interlocuteur. Pour respecter l'idée de l'enquête, les investigateurs n'auront pas le droit de demander ou d'inscrire des renseignements sur des actes illégaux. Les données recueillies pourront être utilisées pour faciliter leurs études.

MOUVEMENTS DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation au Canada (1961=100) est passé de 138.2 entre avril à 138.3 en mai, soit ce qui représente une augmentation de 0.1 pour cent. Le mois dernier, l'indice de l'alimentation a régressé de 0.7 pour cent tandis que tous les autres éléments ont enregistré des augmentations. L'indice de l'habitation est monté de 0.4 pour cent tandis que les indices des soins personnels et de santé, de la lecture et des loisirs se sont accrus chacun de 0.7 pour cent. Les éléments de l'habillement, du tabac et des alcools ont progressé de 0.3 pour cent, tandis que l'indice des transports s'est accru de 0.2 pour cent. Entre mai 1971 et mai 1972, l'indice général a marqué une avance de 4.2 pour cent.

ALIMENTATION ET HABITATION

L'indice de l'alimentation a diminué de 0.7 pour cent passant de 138.3 en avril à 137.4 en mai, diminution attribuable en grande partie à une baisse des prix à Montréal et à Toronto. Le mois dernier, le prix des aliments consommés au foyer a diminué de 0.8 pour cent; par contre, les aliments consommés à l'extérieur du foyer ont subi une hausse de 0.7 pour cent. Les produits laitiers, céréaliers et de boulangerie, ainsi que certains autres produits alimentaires,

ont le plus contribué à faire baisser la moyenne des prix des aliments consommés au foyer.

L'indice des produits de la boulangerie et des céréales a régressé de 1.0 pour cent d'avril à mai, par suite de l'entrée en vigueur à Montréal et à Toronto de prix spéciaux pour le pain, les mélanges à gâteaux et divers autres produits du même genre. Au cours du mois dernier, le prix du beurre, du fromage, du lait en poudre et évaporé, et de la crème glacée a également diminué, mais le lait liquide a légèrement augmenté en raison d'une hausse des cours enregistrés à Vancouver et à Winnipeg.

L'indice de l'habitation a marqué un gain de 0.4 pour cent en passant de 141.6 en avril à 142.2 en mai par suite d'une augmentation de 0.7 pour cent de l'élément logement, attribuable en grande partie à la hausse du prix des maisons neuves et des frais de réparation; les loyers n'ont augmenté que légèrement le mois dernier. Aucune variation n'a été enregistrée dans le cas des frais d'entretien du ménage alors que le prix des meubles a augmenté de 0.2 pour cent et que celui des revêtements de sol a diminué en moyenne de 0.4 pour cent. Des réductions de prix attribuables à des soldes ont également été enregistrées sur certaines fournitures d'entretien ménager, y compris les ampoules, le papier hygiénique, la cire à parquet et le détersif. En ce qui concerne les services relevant de l'entretien du ménage, les tarifs téléphoniques ont augmenté à Saint-Jean (T.-N.). En mai 1972, l'indice de l'habitation était supérieur de 4.5 pour cent à celui de mai 1971.

HABILLEMENT ET TRANSPORTS

L'indice de l'habillement a avancé de 0.3 pour cent et est passé entre avril et mai de 131.1 à 131.5 par suite d'une hausse du prix des vêtements pour hommes (0.5 pour cent), des chaussures (0.6 pour cent) et des vêtements pour enfants (0.2 pour cent). Pour ce qui est des articles qui composent les vêtements pour hommes, il y a eu des hausses de prix sur les complets, les pardessus, les pantalons et les chandails, en partie du fait du retrait des prix de solde affichés antérieurement.

L'indice des transports a avancé de 0.2 pour cent, passant de 133.0 en avril à 133.2 en mai. Une augmentation de 0.2 pour cent à l'élément des frais de voiture est attribuable à une légère hausse du prix des voitures neuves et de l'essence; l'élément transport en commun local a cependant progressé de 0.8 pour cent par suite de la hausse du prix des courses en taxi à Montréal et à Toronto. Entre mai 1971 et mai 1972, l'indice des transports a augmenté de 2.5 pour cent.

SOINS, LOISIRS, TABACS ET ALCOOLS

L'indice des soins personnels et de santé s'est accru de 0.7 pour cent, passant de 148.0 en avril à 149.0 en mai; cette progression est surtout attribuable à une augmentation de 1.1 pour cent enregistrée à l'élément des soins personnels; par contre, l'élément des soins de santé n'a progressé que de très peu,

soit de 0.1 pour cent, par suite d'une hausse du prix de quelques produits pharmaceutiques. Une augmentation de 1.8 pour cent enregistrée dans les services des soins personnels est attribuable à une hausse du prix des coupes de cheveux pour hommes et de la coiffure pour dames dans un certain nombre de villes au Canada. Le prix des articles de toilette a augmenté de 0.2 pour cent en moyenne; en effet les prix plus élevés de la pâte dentifrice, de la crème de beauté et des serviettes hygiéniques ont plus que contrebalancé les prix spéciaux offerts pour le savon de toilette, la crème à raser et le papier de démaquillage. Au cours des douze mois écoulés depuis mai 1971, l'indice des soins personnels et de santé a avancé de 4.9 pour cent.

L'indice des loisirs et de la lecture a progressé de 0.7 pour cent pour atteindre 139.2 en mai comparativement à 138.3 en avril, en raison d'une augmentation de 0.8 pour cent de l'élément par suite d'une hausse de prix dans certaines villes, notamment à Montréal, à Toronto et à Vancouver. L'indice des jouets et des jeux a progressé en moyenne de 1.2 pour cent, des augmentations ayant été enregistrées dans la plupart des villes. Le prix des pellicules photographiques et les frais de développement, par contre, ont régressé de 0.9 pour cent. En mai 1972, l'indice des loisirs et de la lecture était supérieur de 2.7 pour cent au niveau atteint en mai 1971.

L'indice des tabacs et alcools a avancé de 0.3 pour cent pour se chiffrer à 132.5 en mai comparativement à 132.1 en avril, par suite surtout de la majoration de la taxe sur les produits du tabac au Manitoba, bien que des hausses du prix des cigarettes et du tabac à cigarette aient aussi été enregistrées dans d'autres régions du Canada. Au cours des douze mois qui précèdent mai 1972, l'indice des tabacs et alcools a progressé de 3.3 pour cent.

Lorsqu'ils sont classés par biens et services, les éléments de l'indice des prix font ressortir un autre aspect de la variation des prix. L'indice des services a avancé de 0.7 pour cent entre avril et mai en raison de la hausse des prix des billets de cinéma, des coupes de cheveux pour hommes et de la coiffure pour dames, ainsi que de l'augmentation du prix des courses en taxi. L'indice de l'ensemble des biens, pour sa part, a diminué de 0.2 pour cent à cause d'une baisse du prix des denrées alimentaires. L'indice des biens non durables, à l'exception des aliments, a progressé de 0.2 pour cent, en raison surtout de la hausse du prix des vêtements, du tabac, des jouets et des jeux; l'indice des biens durables a progressé d'à peine 0.1 pour cent pas suite d'une légère hausse du prix des voitures neuves et des meubles.

* * * *

VISITE DE REPRÉSENTANTS SOVIÉTIQUES

Une délégation composée de neuf représentants officiels de l'Union soviétique est arrivée à Ottawa

le 29 mai dernier pour une visite de dix jours au Canada, où ils ont été les hôtes du Gouvernement.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a précisé que la délégation, ayant à sa tête monsieur I.T. Novikov, président suppléant du Conseil des ministres de l'URSS et président de la Commission d'État sur la construction, répondait à l'invitation qu'il avait lui-même adressée à M. Novikov en juillet dernier, alors que des représentants canadiens avaient été reçus par le Gouvernement soviétique. L'ambassadeur de l'URSS au Canada, monsieur B.P. Miroshnichenko, s'est joint aux visiteurs dès leur arrivée à Ottawa.

M. Chrétien a ajouté que M. Novikov et les membres de son groupe étaient particulièrement intéressés aux projets de construction en cours actuellement au pays. En conséquence, leur itinéraire comprenait certaines régions du Grand Nord, aussi bien que d'autres situées dans le sud du Canada.

Après un séjour de deux jours dans la capitale, les membres de la délégation, accompagnés par des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont visité Yellowknife, Inuvik, Whitehorse, Clinton Creek et d'autres villes dans la partie méridionale du Canada, avant de revenir à Ottawa le 7 juin.

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

Dans un rapport portant sur l'état de l'environnement au Canada en 1972, le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, exprime l'avis qu'il est possible d'allier expansion économique et qualité de l'environnement.

Il signale cependant que "nous avons besoin de nouvelles lois pour protéger un environnement aussi fragile". Le rapport, intitulé *Le Canada et l'Environnement*, a été préparé afin de répondre à la demande des Nations Unies, voulant que chaque pays participant fournisse un recueil d'information, avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

L'ouvrage de 92 pages décrit l'étendue et la diversité des trésors naturels du Canada et énumère un certain nombre des agents de pollution qui les menacent, par exemple, les déversements de pétrole, les eaux d'égout non traitées, les industries qui causent la pollution atmosphérique, les pesticides nuisibles, les phosphates, le mercure, l'échappement des gaz des véhicules automobiles et beaucoup d'autres.

L'ouvrage, qui comporte 34 photographies polychromes et 16 monochromes, passe en revue tous les problèmes importants relatifs à la détérioration de la qualité de l'environnement au Canada, ainsi que les mesures prises, à l'échelle locale, régionale et nationale, en vue de remédier à la situation.

Le rapport apporte aussi des arguments sérieux

en faveur de l'établissement de normes concernant la lutte contre la pollution, applicables sur le plan national comme sur le plan international.

Comme conclusion, le rapport indique que le Canada, malgré une population de 35 millions d'habitants prévue pour l'an 2,000, devrait réussir, à condition, bien sûr, de profiter le plus possible de toutes les nouvelles techniques, non seulement à maîtriser la pollution au cours des trente prochaines années, mais encore à améliorer, de fait, la qualité de son environnement.

NOUVEAU RÉGIME DE DISTINCTIONS CANADIENNES

(Suite de la page 1)

les personnes qui ont choisi de consacrer leur temps et leurs talents au service de leur collectivité, de leur profession ou de quelque autre groupe. Leur contribution est souvent aussi importante que celle des personnes qui ont oeuvré dans des domaines plus vastes; il convient que cette contribution soit officiellement reconnue.

L'Ordre du Mérite militaire est créé pour honorer la valeur et le dévouement exceptionnel des membres des Forces armées canadiennes dans l'accomplissement de leur devoir. Aux honneurs que nos Forces armées ont mérités en temps de guerre pour la défense du Canada, il nous faut maintenant ajouter l'estime universelle que nos soldats, nos marins et nos aviateurs se sont acquise; ceux-ci constituent le corps le plus expérimenté et le mieux instruit dans la nouvelle fonction, exaltante et dangereuse, de protecteurs de la paix et des trêves. A l'idéal militaire de bravoure face à l'ennemi, il faut maintenant ajouter la patience et la fermeté dans le maintien de la paix entre groupes en conflit; la vigueur et l'efficacité dans la sauvegarde de la souveraineté du Canada jusqu'aux coins les plus reculés du pays; le courage et le savoir-faire dans l'aide apportée aux autorités civiles, que ce soit au cours d'opérations de sauvetage, de secours d'urgence ou de lutte contre les feux de forêt.

L'Ordre du Mérite militaire comprend trois grades: *Commandeur, Officier et Membre*. Tout membre des Forces canadiennes, quel que soit son rang, peut être nommé à l'un des trois grades de l'Ordre.

Lors de sa création, l'Ordre du Canada comprenait une médaille de courage destinée à reconnaître des actes de bravoure insigne. De nombreux Canadiens méritaient effectivement cette médaille et

ont été désignés pour la recevoir, mais elle n'a jamais été décernée, notamment à cause des difficultés qui ont surgi lorsqu'on a voulu trouver une décoration applicable à tout un éventail d'actes de courage. Le Gouvernement en est venu à la conclusion que trois décorations s'imposaient: la Croix de la vaillance, l'Étoile du courage et la Médaille de la bravoure. Ces décorations seront décernées tant aux civils qu'aux militaires. Les députés se souviennent sans doute de la tragédie du croiseur *Kootenay*, survenue il y a quelques années, à l'occasion de laquelle plusieurs membres des Forces canadiennes se sont distingués par des actions d'éclat. On les recommandera maintenant pour qu'ils obtiennent les décorations canadiennes de bravoure. On recommandera également plusieurs autres Canadiens qui ont risqué leur vie pour sauver celle des autres. On a amorcé une étude à ce sujet il y a déjà un bon moment, et je crois qu'on sera en mesure d'annoncer bientôt une liste de récompenses.

D'après notre régime constitutionnel, l'attribution des distinctions honorifiques est une prérogative du chef de l'État, la Reine. Sa Majesté, souveraine de l'Ordre du Canada depuis le début, est maintenant souveraine également de l'Ordre du Mérite militaire et c'est par elle, comme souveraine que sont conférées les décorations pour bravoure. Le gouverneur général, en sa qualité de Chancelier de l'Ordre du Canada, continuera de recevoir les recommandations soumises par un Conseil consultatif, présidé par le juge en chef du Canada, pour l'attribution des décorations. Pour ce qui est de l'Ordre du Mérite militaire, dont le gouverneur général est également Chancelier, les noms des personnes proposées seront soumis par le Comité des décorations des Forces canadiennes par l'entremise du chef de l'État-major de la Défense et du ministre de la Défense nationale. Dans l'attribution des nouvelles décorations pour héroïsme, le gouverneur général sera assisté par le Comité consultatif des récompenses pour bravoure. La haute estime dont jouit l'Ordre du Canada tient à la rigueur de ses critères et à l'impartialité de ses sélections. Il en sera de même avec les nouvelles dispositions. Je souligne que, à l'instar de ce qui s'est fait jusqu'ici pour l'Ordre du Canada, chaque citoyen a le droit de proposer la candidature de toute personne qu'il croit digne de recevoir l'une des distinctions que j'ai annoncées aujourd'hui.

Le Gouvernement veut, de cette manière symbolique, exprimer la gratitude de tous les Canadiens à l'égard de leurs compatriotes qui, par leurs services, leurs oeuvres et leur bravoure, ont contribué au bien commun....